

Projet ARTOUR - Intelligence Artificielle et Robotique pour le Tourisme

Programme INTERREG Italie-France Maritime 2021 – 2027

**APPEL À PROJETS – Financement de projets d'innovation technologique par l'attribution de vouchers au bénéfice des entreprises de la filière transfrontalière du tourisme et de la culture**

## **ANNEXE 2 – SECTIONS ET CHAMPS DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Le présent Annexe décrit la structure et le contenu du Formulaire de candidature (Application Form) que les sujets intéressés devront remplir exclusivement en ligne, conformément aux instructions indiquées dans la section de l'Appel consacrée aux modalités de soumission des candidatures.

À travers l'Application Form, les porteurs de projet sont invités à fournir toutes les informations nécessaires à l'évaluation des propositions de projet présentées en réponse à l'Appel public, dans le cadre du projet ARTOUR – Artificial Intelligence and Robotics for Tourism (IF Marittimo00339).

Les champs et les sections de l'Application Form sont différenciés selon le type de projet pour lequel la candidature est présentée (Études de faisabilité ou Proof of Concept – PoC) et ont été conçus afin de garantir une pleine cohérence et traçabilité par rapport aux critères d'évaluation définis dans l'Appel (par exemple, les contenus de la Section 1 de l'Application Form seront principalement liés au Critère 1 de la grille d'évaluation spécifiée dans l'Appel).

La structure du formulaire est conçue afin de:

- Faciliter les porteurs de projet dans la rédaction de propositions claires, complètes et comparables;
- Assurer l'alignement entre les informations demandées et les critères de sélection;
- Faciliter l'activité d'évaluation par la commission, en réduisant les ambiguïtés d'interprétation et en favorisant une évaluation objective et transparente des candidatures reçues.

Le remplissage complet et précis de tous les champs prévus dans l'Application Form constitue une condition nécessaire pour l'admissibilité de la candidature.

## Indications préliminaires d'orientation

Afin d'orienter le porteur de projet dans la définition de ses propositions, quelques éléments directeurs sont présentés ci-après pour une compréhension plus opérationnelle des exigences de pertinence, exposées comme éléments fondamentaux d'admissibilité à l'article 3.1 de l'Appel (pertinence thématique; pertinence territoriale; pertinence technologique).

- *Ligne directrice thématique:* Les projets pourront privilégier des solutions technologiques visant à améliorer l'expérience touristique proprement dite (c'est-à-dire du côté de l'utilisateur final – end-user) et/ou la gestion de l'expérience touristique par les entreprises (c'est-à-dire du côté des *mPME / de la filière*). Cette « expérience » pourra être comprise dans une acception globale, en s'inspirant par exemple des concepts de tourisme expérientiel et immersif, également interprétés selon le paradigme du tourisme 4.0. Par « gestion de l'expérience », on entend l'ensemble des activités de valorisation et de création liées à l'amélioration de l'expérience et de l'attractivité touristiques des biens culturels et environnementaux, y compris les activités culturelles et créatives ainsi que celles liées au patrimoine culturel et aux loisirs.
- *Ligne directrice territoriale:* Les résultats attendus du projet ne devront pas se limiter à résoudre des problèmes ponctuels ou à introduire des améliorations spécifiques au bénéfice exclusif du porteur de projet, mais devront démontrer leur capacité à produire un impact « systémique » à une échelle plus large, idéalement au niveau interrégional. L'idée directrice est que le porteur de projet s'efforce de décrire les solutions technologiques proposées comme des « *value unlockers* », c'est-à-dire comme des actions capables de générer une valeur mesurable non seulement au sein du périmètre de l'entreprise, mais également le long de la filière de référence. Ce processus de génération de valeur à plus grande échelle pourra être décrit et analysé, par exemple, selon le schéma du bénéfice en cascade « horizontal » (concernant des entreprises opérant dans le même secteur) ou « vertical » (concernant des entreprises appartenant à une même filière intégrée multi-sectorielle).
- *Ligne directrice technologique:* Ci-après est proposé un navigateur dans lequel ont été synthétisées, à titre d'exemple, certaines lignes d'innovation rendues possibles par l'intelligence artificielle et la robotique dans les domaines de l'expérience touristique et de sa gestion tels que décrits ci-dessus. Le porteur de projet est invité à analyser sa proposition en identifiant, dans ce navigateur, le ou les domaines d'innovation les plus pertinents, et à justifier de manière précise les raisons de cette pertinence. Il est également possible d'identifier d'autres domaines non prévus dans le navigateur (voir la rubrique « autre »), à condition d'en fournir une description détaillée.

CÔTÉ mPME / FILIÈRE	CÔTÉ UTILISATEUR FINAL
Automatisation et optimisation des processus	Assistance virtuelle pré-voyage (recherche et planification)
Traitement et analyse des données	Nudging personnalisé (contenus, décisions, etc.)
Création de contenus	Services sur site (check-in automatique, expériences immersives, guides numériques, etc.)
Personnalisation des services	Assistance virtuelle pendant le voyage (on-travel) (orientation, conseils, gestion des imprévus, etc.)
(autre.....)	(autre.....)
<b>Gestion de l'expérience touristique</b>	<b>Expérience touristique</b>

## ÉTUDES DE FAISABILITÉ

### SECTION 1 – BESOIN, DÉFI ET CONTEXTE D'APPLICATION

#### 1.1 Besoin de l'entreprise et défi à relever

Afin de démontrer la clarté du besoin et sa pertinence par rapport aux transformations numériques des filières du tourisme et de la culture, décrire clairement :

- A. Le positionnement de l'entreprise dans la filière du tourisme, de la culture et/ou des industries culturelles et créatives ;
- B. Le problème, la difficulté ou l'opportunité que l'entreprise entend traiter ;
- C. Les processus de l'entreprise, les services ou les activités de la filière touristique/culturelle concernés ;
- D. Les motivations (également à la suite d'éventuelles actions de pré-/auto-évaluation) qui amènent l'entreprise à envisager l'introduction ou l'évolution de solutions basées sur l'intelligence artificielle, l'IA générative, la robotique ou des systèmes intelligents.

#### 1.2 Cohérence avec le projet ARTOUR

Afin de démontrer l'alignement stratégique avec le projet ARTOUR et avec le Programme Interreg IT-FR Maritime, décrire :

- A. En quoi l'étude de faisabilité proposée est cohérente avec les objectifs du projet ARTOUR;
- B. Le contexte territorial de référence (local, régional, transfrontalier) par rapport à l'étude;
- C. La contribution potentielle de l'étude au développement de solutions innovantes basées sur l'IA et/ou la robotique appliquées au tourisme, à la culture ou aux industries créatives, en mettant en évidence les éléments de pertinence thématique par rapport aux objectifs de l'appel.

## SECTION 2 – DOMAINE D'APPLICATION ET STRUCTURATION DE L'ÉTUDE

### 2.1 Objectifs de l'étude

Afin de démontrer la clarté des objectifs et la capacité de l'étude à produire des résultats utiles et concrets, indiquer:

- D. Les objectifs spécifiques de l'étude de faisabilité;
- E. Les principales questions auxquelles l'étude entend répondre (par ex. faisabilité technique, économique, organisationnelle, réglementaire);
- F. Les résultats de connaissance attendus pour soutenir les décisions de l'entreprise.

### 2.2 Domaine technologique: IA et robotique

Décrire:

- A) Les technologies faisant l'objet de l'étude (ex. IA, IA générative, systèmes de recommandation, computer vision, robotique de service, automatisation intelligente, cybersécurité au service des systèmes d'IA, etc.), en mettant en évidence les éléments de pertinence technologique par rapport aux objectifs de l'appel;
- B) Le contexte d'application dans la filière touristique, culturelle ou créative.

### 2.3 Approche méthodologique

Afin de décrire la solidité méthodologique de l'étude, préciser :

- A) Les types d'analyses qui seront réalisés (technique, économique, organisationnelle, réglementaire);

- B) Les outils, les sources d'information et les modalités d'analyse.

## **SECTION 3 – SOLIDITÉ ET MATURITÉ DE LA PROPOSITION**

### **3.1 Plan des activités**

Décrire :

- A) Les principales activités prévues dans l'étude de faisabilité;
- B) Leur articulation dans le temps;
- C) La cohérence globale du plan de travail.

### **3.2 Plan d'utilisation du voucher**

Décrire clairement :

- A) Les activités pour lesquelles la contribution demandée sous forme de voucher, d'une valeur maximale de 15.000 €, sera utilisée;
- B) L'identification et la qualification des fournisseurs, consultants ou profils professionnels qu'il est prévu d'impliquer;
- C) Éventuels outils matériels et logiciels strictement nécessaires à la réalisation du projet, relevant des domaines technologiques indiqués dans l'Appel;
- D) La répartition indicative des ressources entre les différentes activités, en mettant en évidence la cohérence entre les activités prévues et la valeur économique des prestations externes activées via le voucher.

## **SECTION 4 – RÉSULTATS ATTENDUS ET VALEUR POUR LA FILIÈRE**

### **4.1 Bénéfices attendus pour l'entreprise**

Afin de mettre en évidence l'utilité concrète des résultats de l'étude, décrire:

- A) Comment les résultats de l'étude soutiendront les décisions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise;
- B) Les bénéfices attendus en termes d'innovation des services, d'amélioration de l'expérience des visiteurs, d'efficacité des processus ou de valorisation du patrimoine.

## **4.2 Perspectives de développement et dimension transfrontalière**

Afin de démontrer la valeur prospective et la capacité des résultats à générer des impacts au-delà du contexte de l'entreprise, décrire:

- A) Les perspectives de développement après l'étude;
- B) Le potentiel de transférabilité ou de répliquabilité des solutions analysées dans la filière de référence, en mettant en évidence les éléments de pertinence territoriale par rapport aux objectifs de l'appel;
- C) Les éventuelles retombées pour le territoire et pour l'écosystème local ou transfrontalier;
- D) L'existence, le cas échéant, de contacts antérieurs, collaborations ou lettres d'intention.

## **SECTION 5 – RESSOURCES MOBILISÉES ET ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE**

### **5.1 Ressources internes dédiées**

Afin de démontrer la capacité de l'entreprise à soutenir efficacement la réalisation de l'étude, indiquer:

- A) Les ressources internes impliquées dans l'étude;
- B) Les rôles et les compétences des acteurs clés, en mettant en évidence la cohérence entre les compétences internes et celles du fournisseur impliqué;
- C) Le temps estimé consacré aux activités.

## **SECTION 6 – ASPECTS RÉGLEMENTAIRES, ÉTHIQUES ET DE SÉCURITÉ**

### **6.1 Conformité et responsabilité**

Décrire:

- A) Les éventuels aspects réglementaires pertinents (ex. protection des données, cybersécurité, AI Act);
- B) Le niveau de sensibilisation de l'entreprise à ces aspects;

- C) Comment l'étude entend traiter les questions de conformité et d'usage responsable de l'IA et/ou de la robotique;
- D) La manière dont sont abordés les principes de durabilité environnementale, de responsabilité numérique et sociale.

## **PROOF OF CONCEPT (POC)**

### **SECTION 1 – COHÉRENCE STRATÉGIQUE ET PERTINENCE DU CAS D'USAGE**

#### **1.1 Cas d'usage et contexte d'application**

Afin de mettre en évidence la pertinence et le caractère concret du cas d'usage par rapport aux filières cibles du projet ARTOUR, décrire clairement:

- A) Le positionnement de l'entreprise dans la filière du tourisme, de la culture et/ou des industries culturelles et créatives;
- B) Le cas d'usage que le PoC entend développer et expérimenter et le contexte d'application correspondant, en indiquant l'éventuelle réalisation d'un pré-/auto-diagnostic;
- C) Le problème, le défi ou l'opportunité que le PoC entend traiter à travers l'utilisation de l'intelligence artificielle, de l'IA générative, de la robotique ou de systèmes intelligents.

#### **1.2 Alignement avec le projet ARTOUR**

Afin d'étayer l'alignement stratégique de la proposition avec le projet et le Programme Interreg IT-FR Maritime, décrire:

- A) En quoi le PoC est cohérent avec les objectifs du projet ARTOUR;
- B) La contribution du PoC au développement et à l'expérimentation de solutions innovantes basées sur l'IA et/ou la robotique dans le secteur touristique et culturel, en mettant en évidence la pertinence thématique par rapport aux objectifs de l'appel.

### **SECTION 2 – QUALITÉ DE LA CONCEPTION PROJET ET TECHNOLOGIQUE**

#### **2.1 Objectifs du PoC**

Indiquer:

- A) Les objectifs spécifiques du PoC;
- B) Les résultats attendus en termes de développement, de test et de validation de la solution;
- C) Les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs utilisés pour évaluer le succès du PoC.

## 2.2 Architecture technique et domaine opérationnel

Décrire:

- A) La solution technologique proposée (ex. modèles d'IA, systèmes de computer vision, robotique de service, automatisation intelligente, plateformes numériques, etc.), en mettant en évidence les éléments de pertinence technologique par rapport aux objectifs de l'appel;
- B) L'architecture technique prévue;
- C) Les modalités d'intégration dans le contexte opérationnel de l'utilisateur final/du cas d'usage.

## 2.3 Niveau de maturité technologique (TRL)

Indiquer:

- A) Le TRL initial de la solution;
- B) Le TRL attendu à l'issue du PoC;
- C) Les activités prévues pour permettre l'avancement du niveau de maturité technologique.

# SECTION 3 – FAISABILITÉ OPÉRATIONNELLE ET SOLIDITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

## 3.1 Plan opérationnel et calendrier

Afin d'étayer la faisabilité opérationnelle et le réalisme du plan de travail, décrire:

- A) Les principales activités prévues dans le PoC;
- B) Leur articulation temporelle;
- C) Les modalités de gestion et de coordination des activités.

### **3.2 Plan d'utilisation du voucher**

Afin de démontrer la solidité financière, la transparence et la cohérence de l'allocation des ressources, décrire clairement:

- A) Les activités pour lesquelles la contribution demandée sous forme de voucher, d'une valeur maximale de 70.000 €, sera utilisée;
- B) L'identification et la qualification des fournisseurs, consultants ou profils professionnels qu'il est prévu d'impliquer;
- C) Éventuels outils matériels et logiciels strictement nécessaires à la réalisation du projet, relevant des domaines technologiques indiqués dans l'Appel;
- D) La répartition indicative des ressources entre les différentes activités, en mettant en évidence la cohérence entre les activités prévues et la valeur économique des prestations externes activées via le voucher.

## **SECTION 4 – VALEUR DES RÉSULTATS, IMPACT ET PERSPECTIVES**

### **4.1 Impact attendu du PoC**

Décrire:

- E) Les bénéfices attendus pour l'entreprise bénéficiaire en termes de compétitivité;
- F) La contribution du PoC à l'amélioration des services touristiques et/ou culturels;
- G) Les éventuelles améliorations en termes d'efficacité, de qualité ou d'innovation par rapport au cas d'usage.

### **4.2 Scalabilité, répliquabilité et dimension transfrontalière**

Afin de valoriser les perspectives de diffusion et d'exploitation des résultats au-delà du contexte d'expérimentation, décrire:

- A) Le potentiel de scalabilité et de répliquabilité de la solution;
- B) La transférabilité dans d'autres contextes de la filière touristique et culturelle, en mettant en évidence la pertinence territoriale par rapport aux objectifs de l'appel;
- C) La dimension transfrontalière du PoC;

- D) L'existence de contacts antérieurs, collaborations, lettres d'intention ou accords préliminaires avec des tiers.

## **SECTION 5 – COMPÉTENCES DU BÉNÉFICIAIRE ET PARTENARIAT**

### **5.1 Ressources internes dédiées**

Afin de démontrer la capacité de l'entreprise à soutenir efficacement la mise en œuvre de l'expérimentation, indiquer:

- A) Les ressources internes impliquées dans l'expérimentation;
- B) Les rôles et compétences des acteurs clés;
- C) Le temps estimé consacré aux activités.

## **SECTION 6 – APPROCHE RESPONSABLE ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE**

### **6.1 Aspects réglementaires, éthiques et de sécurité**

Décrire:

- A) Les aspects réglementaires pertinents (ex. protection des données, cybersécurité, AI Act);
- B) Les mesures prévues pour garantir un usage responsable de l'IA et/ou de la robotique et la prise en compte des principes de durabilité environnementale, de responsabilité numérique et sociale;
- C) La gestion des risques techniques, organisationnels et de sécurité.